

Loi 101

C. Labow

Number 65, March 1987

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/45348ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (print)

1923-5119 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Labow, C. (1987). Loi 101. *Québec français*, (65), 8-8.

SABENA

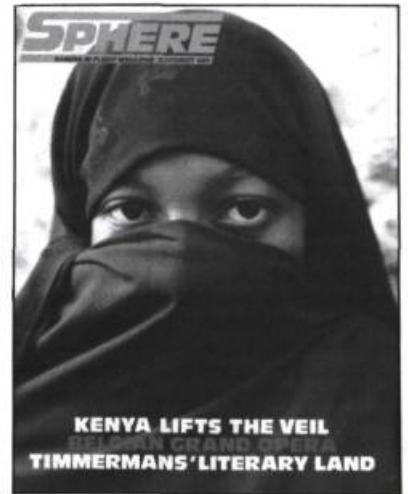
« Stop ou encore? »

andré gaulin

Eh, oui, cher Plastic Bertrand, ta question existentielle, je la pose à Sabena. Car, récemment, je voyageais avec cette compagnie aérienne. Je suis toujours heureux de me rendre en Belgique où je compte beaucoup d'amis, où je me sens solidaire avec ces millions de femmes et d'hommes de la communauté française du pays de Norve, de Brel, de Beau-carne, de Suzanne Philippe... Mais, dois-je le dire, l'aller et le retour me furent rendus pénible par... SABENA. Il est quand même assez étonnant que la langue d'usage de cette compagnie d'un pays bilingue français et flamand (et allemand aussi) soit... l'anglais. Vous ne me croyez pas? Bien sûr, on m'a parlé français. Mais toutes les informations de sécurité ont été données en anglais seulement. Les panneaux lumineux indicateurs: en anglais seulement. À quelques



reprises, le pilote nous a gentiment fourni des explications en anglais seulement: on avait parfois droit à une traduction en différé. Dans la cabine de la toilette, de l'anglais seulement. Avec le cabaret des repas, une seule langue pour le salt, le pepper, le sugar, le refreshingtowel. Soyons honnête: il y avait bien le lait en poudre qui était indiqué en français, en flamand et en allemand. Mais le verso du sachet donnait les contenus percentiles dans la langue de l'empire américain seulement. Enfin, la revue mensuelle de v(i)ol de la compagnie, Sphere (Sabena in-flight magazine), dans son numéro de novembre, était entièrement en anglais. Oh! pardon, aux pages 54 et 55, on y traduisait, en sommaire, les pages 28 à 38. Et sommaire flamand de deux pages également.



J'entendais Michel Lemieux me chanter: « Est-ce que tu es robot / Est-ce que tu es rebelle? » J'ai donc laissé une plainte écrite à une agente de bord. J'ai reçu depuis un mot gentil, en annonçant un autre, si...: « Votre réclamation sera traitée avec toute l'attention requise... » N'allez pas croire que l'accent circonflexe du verbe traiter est de moi: traditrore/traductore. C'est le Directeur Régional (sic) qui signe la lettre. Quelle région? Le « Canada Est ». Vous connaissez? J'attends donc. Comme on disait au Board of Trade colonial de Londres: « Wait and See ». « Désormais qu'importe qu'il vente / L'horizon n'a plus de moulins / Tout s'achète et tout est en vente / À l'enseigne des margoulins ». Je me sens un peu méchant en traversant « la Manche » de Jean-Roger Caussimon. Que me voilà Don Quichotte...!

Nous acceptons volontiers de publier telle quelle cette lettre d'un lecteur à propos du débat qui entoure la loi 101. N'hésitez pas à nous écrire pour nous faire connaître votre opinion. Vos lettres seront publiées pourvu qu'elles soient brèves.

LOI 101

Anglais, Italien, Grec, etc. C'est faut de prétendre que Montréal est la deuxième ville française au monde, car 50% ne sont pas francophones. Si les immigrants ont choisi la langue anglaise c'est parce qu'ils ont été rejeté par les Québécois, on les a refusé dans les écoles et ce sont les anglais qui les ont accueillis, ce sont les anglais qui ont leur donne des jobs. Quelle attait ont les écoles françaises car 70% ne savent même pas écrire et parler le bon français.

Une grosse majorité des péquistes nationalistes écoutent que de la musique anglaise, regarde la T.V. anglaise.



Ce sont eux qui briment le français et leur culture. Leur colère gronde, la jalousie les brûles et ils s'attaquent à ceux qui ont du respect pour leurs clientèles. Ce sont ces mêmes péquistes qui violent la loi 101, revues, journaux, livres, disques musique, télévision anglais et n'encouragent pas les commerçants et restaurants Canadiens français. Pourquoi ne pas faire des lois pour faire payer des amendes a ces péquistes qui ne respectent même pas leur langue.

C. Labow
Côte St.Luc

Ce 27 decembre 1986
Bonjour,
Je viens solliciter un hébergement dans votre colonne au sujet du Bill 101. Je ne vois pas un Anglophone avec une clientèle à 90% Anglophone illiminer sa langue et promouvoir le français. Ces péquistes nationalistes font des lois criminels pour condamner les affiches en